

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 19 JUIN 2024**

Séance n°4 du 19 juin 2024

Délibération n°DEL2024061909

Objet : validation de la stratégie
biodiversité 2030.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 21

Nombre d'excusés : 19 dont 1
pouvoir

Nombre d'absents : 0

Le 19 juin 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 7 juin 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Nadine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents :

M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques – Mme FOURÉ Brigitte – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. RAINETEAU Jean) - Mme LAMAZIÈRE Véronique - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie - M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

Etaient excusés : Mme BAUDRILLART Agnès - Mme BERNARD Marie-Dominique - M. CROIZARD Christian - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique - Mme MARCELIN Céline – M. RAINETEAU Jean (pouvoir à M. DANÈDE Laurent) - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry – COLIN Bernard - CORNUAUD Eric - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - M. MATHIEU Xavier – M. MICHAUD Arnaud - Mme MOREAU Carole – THOMAS Hubert - M. POINSET Cyril.

Etaient excusés : Mme BASTIER Nina - Mme BELGHALI Lucile – M. BCEUF Pascal – M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

VALIDATION DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 2030

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que lors de la séance du 6 juin 2023, il avait été acté une proposition de plan d'actions élaboré par Emmanuelle GROISARD dans le cadre de l'AMI « Territoire vert et bleu ».

Il informe les élu(e)s que le PETR a été retenu dans le cadre du TEN (Territoire Engagé pour la Nature) de l'Agence Régionale de la Biodiversité et du NET (Nature et Transitions) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il précise que dans le cadre du label TEN, il est demandé que le territoire élabore au cours des 2 ans de reconnaissance une stratégie locale de reconquête de la biodiversité et que le plan d'action validé en juin 2023 est satisfaisant sur ce point.

Le Président propose d'acter le plan d'actions présenté ci-dessus comme la nouvelle Stratégie Biodiversité 2030 du territoire du Ruffécois.

Après avoir délibéré, les élu(e)s du comité syndical, à 22 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

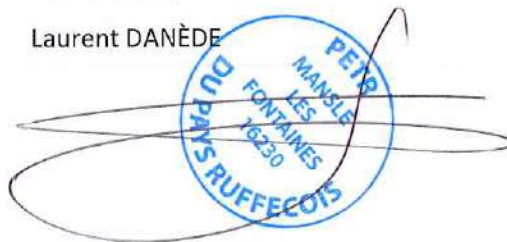
AR Prefecture

016-200050094-20240619-DEL2024061909-DE
Reçu le 24/06/2024

- **APPROUVENT** la proposition précédemment présentée par le Président ;
- **VALIDENT** la nouvelle Stratégie Biodiversité 2023 du Ruffécois.
- **AUTORISENT** le Président à inscrire les crédits au budget pour cette opération et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.